



Faculté des Sciences  
et Technologies de  
l'Education et de la  
Formation  
(FASTEF)

## Formation en Politiques Sectorielles et Gestion des Systèmes Educatifs (PSGSE)

### Guide du candidat à la formation PSGSE

Cette formation s'adresse, en priorité, aux cadres des structures (ministères, organisations non-gouvernementales, partenaires techniques et financiers, ...) en charge de la définition, du pilotage et de l'analyse des systèmes éducatifs (pour un descriptif de la formation voir la brochure de la formation ou <https://dakar.iiep.unesco.org/fr>).

La sélection des candidats est réalisée par la commission pédagogique de la formation PSGSE, composée de membres du Bureau pour l'Afrique de l'Institut International de Planification de l'Education de l'UNESCO (IIEP-UNESCO Dakar) et de la Faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation (FASTEF) de de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), au sein d'une liste de candidats proposés par le pays. Des candidatures individuelles peuvent également être acceptées, sous réserve des places disponibles.

### **Conditions d'accès**

Puisque la formation s'inscrit dans un cursus universitaire diplômant de l'UCAD, les candidats doivent être titulaires d'un **diplôme de l'Enseignement supérieur de niveau Licence académique (trois années d'études supérieures) délivré par l'UCAD dans le domaine des sciences sociales ou d'un diplôme reconnu équivalent**. Les dossiers des candidats justifiant d'un diplôme dans un autre domaine seront examinés par la commission pédagogique, sur la base du parcours académique et de l'expérience professionnelle.

Les candidats **non titulaires** d'un diplôme de l'Enseignement supérieur de niveau Licence académique délivré par l'UCAD et/ou d'une licence en sciences sociales qui veulent être intégrés au titre de la formation diplômante **doivent introduire une demande d'équivalence ou de dispense**

**auprès de l'UCAD** et fournir le programme, le volume horaire ainsi que les notes des années d'études supérieures suivies.

## **Dossier de candidature**

Le dossier de candidature sera composé des pièces qui suivent :

1. Lettre de motivation,
2. Curriculum vitae actualisé et détaillé,
3. Copie certifiée conforme du/des diplôme/s justifiant du niveau licence (trois années d'études supérieures).
4. Copies des relevés de notes certifiées conformes obtenues aux examens postsecondaires,
5. Attestation de service (justifiant d'au moins trois années d'ancienneté dans le domaine de l'éducation et détaillant les postes occupés ainsi que les tâches liées).

Pour que la commission puisse se prononcer, elle doit disposer des informations suivantes, qui seront développées dans la lettre de motivation :

- Parcours professionnel détaillé ;
- Formations suivies en cours d'emploi ;
- Description détaillée du poste actuellement occupé, avec les tâches effectuées ;
- Description des outils informatiques utilisés dans ce poste ;
- Expérience en formation à distance ;
- Intérêt personnel à suivre la formation PSGSE ;
- Place de la formation PSGSE dans votre perspective de carrière ;
- Compétences que vous espérez en tirer ;
- Perspectives d'utilisation de ces compétences dans votre poste actuel ;
- Le temps que vous pensez pouvoir consacrer à la formation par semaine, pendant votre travail et sur votre temps privé, et avec quelle régularité ;
- L'équipement informatique disponible à votre poste de travail et à domicile.

Les candidatures institutionnelles doivent être transmises par les Ministères concernés, **au plus tard le 15 mai 2023**, à [td.kinkin@iiep.unesco.org](mailto:td.kinkin@iiep.unesco.org).

Les candidatures individuelles seront transmises directement à [td.kinkin@iiep.unesco.org](mailto:td.kinkin@iiep.unesco.org), **au plus tard le 15 mai 2023**.

**Soumission des dossiers de candidatures sur la plateforme de l'UCAD :** les candidats doivent également présenter leurs dossiers de candidature via la plateforme <https://admission.ucad.sn>, parallèlement à l'envoi des dossiers par email.

Les candidats autorisés à s'inscrire à la formation seront informés de la décision de la commission pédagogique **mi-juin 2023**.

Les frais d'inscription, d'encadrement pédagogique et de réalisation, qui s'élèvent à 2 000 000 FCFA pour l'année académique, devront être pris en charge par les participants eux-mêmes ou par les bailleurs nationaux<sup>1</sup>. Il est demandé que soit complété et renvoyé à [td.kinkin@iiep.unesco.org](mailto:td.kinkin@iiep.unesco.org) un formulaire (voir Formulaire de prise en charge de la participation à la formation PSGSE) nous assurant de l'effectivité de la prise en charge financière de chacun des participants sélectionnés **avant le 15 juillet 2023**.

### **Dossier d'inscription à l'UCAD**

A la réception de l'avis favorable de la Commission pédagogique, tout candidat sélectionné doit adresser au Doyen de la FASTEf, avant **le lancement de la formation en octobre**, un dossier d'inscription universitaire complet, composé des pièces suivantes :

1. Demande d'inscription (adressée au Doyen de la FASTEf) ;
2. Copie de la carte d'identité (pour les Sénégalais) ou du passeport en cours de validité (pour les non sénégalais) ;
3. Preuve de paiement.

**NB :** Toute copie de document doit être certifiée conforme par l'autorité administrative compétente.

Le dossier de candidature peut être envoyé par email. Les pièces ci-dessus listées devront être attachées au mail.

Les candidats sélectionnés devront fournir un dossier complet, au format papier, pour leur inscription à la FASTEf.

---

<sup>1</sup> L'administration de la formation peut accompagner la recherche de financement par l'établissement d'attestations de dépôt de dossier de candidature et, une fois la Commission de sélection, tenue, d'attestations de sélection. Un budget estimatif peut également être établi sur simple demande à [td.kinkin@iiep.unesco.org](mailto:td.kinkin@iiep.unesco.org).